

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-352

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2021, le règlement numéro 2020-352 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 16 avril 2021, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- QUE le règlement 2020-352 a pour but de modifier d'agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation rurale et d'ajouter des dispositions quant aux usages industriels légers relatifs à la pêche;
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 19^e jour du mois d'avril 2021 (19-04-2021)

Yan Ritchie
Directeur général